

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique - Projet Garonne Eiffel -
Secteur Deschamps - Parking provisoire - Exploitation par PARCUB -
Approbation - Autorisation**

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'EPA Bordeaux-Euratlantique a prévu d'engager l'opération d'aménagement du secteur Garonne Eiffel. Les premiers travaux vont consister à aménager le parc paysager des Angéliques sur les berges de Garonne dès 2014, ce qui va impliquer la suppression de 250 places de stationnement « sauvage » entre le secteur Stalingrad et le pont Saint Jean. Au regard de la pression du stationnement sur ce secteur de Bastide et des tensions que risque de générer la disparition de ces places sur le quai Deschamps, l'EPA souhaite proposer un parking provisoire sur les anciens terrains de l'entreprise Bonna/Sabla derrière les locaux du CEGEP 9 de la Cub, aujourd'hui propriété de l'EPA.

Le parking provisoire proposerait ainsi entre 200 et 300 places en surface. Ce nombre sera finalisé en fonction du résultat des études opérationnelles. Le foncier des anciens terrains de l'entreprise Bonna/Sabla serait mis à disposition par l'EPA gratuitement pour une période allant de 2014 (date de début des travaux sur les quais) à 2019. Cette dernière date correspondant à la mise en service du pont JJBosc et d'une nouvelle offre de transport en commun. Courant 2019, le parking serait fermé pour réaliser l'aménagement paysager prévu au plan guide « Garonne Eiffel ». Ainsi, cet équipement permettrait la désaturation de la pression du stationnement dans le secteur en attendant une offre structurée de transport liée à la mise en service du pont JJ Bosc.

A ce stade des études, il est envisagé si le parking devait être payant qu'il dispose d'un système de contrôle d'accès et d'un système de vidéo surveillance. Les pendulaires seraient les principaux usagers. Les tarifs du parc de stationnement restent à déterminer en fonction des coûts d'aménagement et d'exploitation. Les services de la Cub seront associés à l'étude de faisabilité.

L'EPA Bordeaux Euratlantique envisage de confier à PARCUB la réalisation et l'exploitation de cet ouvrage en fonction des résultats des études de faisabilité économique. L'objectif recherché, en cas de parking payant, est que le coût d'aménagement et d'exploitation puisse pour l'essentiel être couvert par les recettes tarifaires.

Il appartiendra à l'EPA Bordeaux Euratlantique et à PARCUB d'arrêter les dispositions conventionnelles appropriées pour concrétiser le projet et apporter les garanties économiques pour l'exploitation de ce parking.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le décret n°2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique et notamment le 5° de l'article 7 de ce décret,

VU la délibération n°2012/0827 du conseil de communauté en date du 23 novembre 2012 approuvant les statuts modifiés de la régie Parcub, et notamment l'article 1.1 de ces statuts,

VU la délibération n°2010/0254 du Conseil de communauté en date du 28 mai 2010 autorisant le protocole de partenariat 2010-2024, entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique, l'État, la Région, la Cub, les villes de Bègles Bordeaux et Floirac,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'aménagement du parking provisoire Deschamps permettra d'apporter une alternative à la suppression des places de stationnement du quai pendant la phase d'urbanisation et de requalification du secteur,

CONSIDERANT QUE PARCUB est l'opérateur qui dispose des capacités pour l'exploitation de ce parking,

DECIDE

Article unique : D'autoriser la régie communautaire Parcub à aménager et exploiter le parc de stationnement « Deschamps » jusqu'en 2019 sans contribution financière de la Communauté urbaine de Bordeaux et sous réserve de garanties économiques apportées par l'EPA Bordeaux Euratlantique pour l'exploitation de ce parking.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2014

M. MICHEL OLIVIER